

Charte d'entretien des espaces publics

Niveau 3 : ne plus traiter



Commune de Ponts-sur-Seulles



Propositions d'entretien et d'aménagement des espaces publics dans le cadre du niveau 3 de la charte d'entretien des espaces publics



Vos contacts : Laurence MORIN / Benoît COIFFIER /
Dorothee LARSON-LAMBERTZ / Chloé PATRIER /
Mélanie BERGHMAN
FREDON de Basse-Normandie
4 place de Boston - Bât. A
14200 HEROUVILLE SAINT CLAIR

Téléphone : 02 31 46 96 51/54/55

Télécopie : 02 31 46 96 59

Mél : laurence.morin.fredecbn@wanadoo.fr

Action financée par



Le 24 mai 2018, la FREDON a audité les pratiques d'entretien des espaces publics de la commune nouvelle de Ponts-sur-Seulles en présence de monsieur Gérard LEU (maire), madame Catherine BLOUET (maire déléguée de Tierceville), madame Patricia BUON et monsieur Guy DELAMOTTE (conseillers municipaux), messieurs Jean MARIE et Eric LEMIEUX (agents techniques), monsieur Christian MICHEL (président d'association de protection de l'environnement). Messieurs Yves BEAUDOIN (maire déléguée d'Amblie), Dominique MARIN et Jocelyn PICARD (conseillers municipaux) ont été également présent sur une partie de la journée de formation.

Les principales observations et propositions d'aménagement sont présentées ci-après :

Table des matières

Introduction.....	4
L'entretien des différentes surfaces.....	5
La voirie :.....	5
Les pieds de mur :.....	6
Les surfaces sablées et gravillonnées :.....	9
Les massifs :.....	12
Les pieds d'arbres :.....	16
Le mobilier urbain :.....	18
La délimitation de pelouse :.....	19
Le rond-point et les bas-côtés de la D12 :.....	20
Les cimetières :.....	21
Réflexion sur la mise en place d'une gestion différenciée.....	26
Communication.....	28
Conclusion.....	29
Synthèse.....	30
ANNEXES.....	31

Introduction

Ponts-sur-Seulles est une commune nouvelle du département du Calvados, en Normandie, peuplée de 1152 habitants sur une superficie de 12,86 km². Cette commune nouvelle regroupe les communes historiques de Lantheuil, Tierceville et d'Amblie.

La commune de Ponts-sur-Seulles fait partie de la Communauté de communes de Seulles Terre et Mer.

Ponts-sur-Seulles se compose de trois communes aux caractéristiques différentes. Lantheuil se définit par un vieux bourg compact et des lotissements plus récents. Cet habitat groupé péri-urbain s'insère dans un paysage rural et bocager.

A l'inverse, la commune d'Amblie se répartit sur un vaste territoire avec un grand bourg de type rue et 2 hameaux isolés. La protection du patrimoine bâti est un enjeu important de la commune.

Tierceville est la plus petite des communes avec un bourg ancien mais rénové, très concentré avec de belles perspectives dégagées par le haras.

Les voies de circulation sont des éléments structurant le paysage des communes d'Amblie et Tierceville, soit par le trafic des convois agricoles, soit par celui des routes départementales reliant Caen à Bayeux.

Au niveau de l'entretien, Ponts-sur-Seules estime que la priorité reste les voies d'accès routières et piétonnières, puis dans un deuxième temps, en fonction des manifestations sur la commune, les quatre cimetières puis les terrains d'agrément ou de jeux.

Une partie de l'entretien des espaces publics est à la charge de la communauté de communes, mais le partage des compétences entre la commune et la communauté de commune n'est pas encore clairement défini.

Sensible à la problématique environnementale, à la nécessité de protéger la santé de ses employés et à une cohérence dans l'entretien de l'ensemble de ses espaces, la commune nouvelle de Ponts-sur-Seules a adhéré au niveau 3 de la Charte d'entretien des espaces publics : « Ne plus traiter » en avril 2018.

Le fait de ne plus désherber avec des produits phytosanitaires ne signifie pas un abandon ou une absence d'entretien.

Pour pallier à l'utilisation d'herbicide, votre collectivité devra réaliser des aménagements ou des réaménagements dans le but de réduire et de faciliter l'entretien. Même si le préventif est à privilégier, des techniques alternatives curatives devront être mises en place.

L'objectif de ce document est de vous apporter des propositions d'entretien et d'aménagement de vos espaces publics.

N.B. : afin d'assurer la traçabilité de vos pratiques, nous vous rappelons que vous devez tenir à jour un registre des interventions d'entretien.

L'entretien des différentes surfaces

La voirie :

Pratiques actuelles : **balayage mécanique et désherbage chimique**

La compétence de l'entretien d'une partie de la voirie, notamment des caniveaux, est à la communauté de commune. L'entretien des pieds de murs et des trottoirs reste à la commune.

Pour toutes les voiries en bon état, le plus efficace reste le balayage.

Le balayage – nettoyage : **technique alternative préventive**

L'utilisation régulière du balayage permet d'avoir une action préventive sur la levée des plantes indésirables.

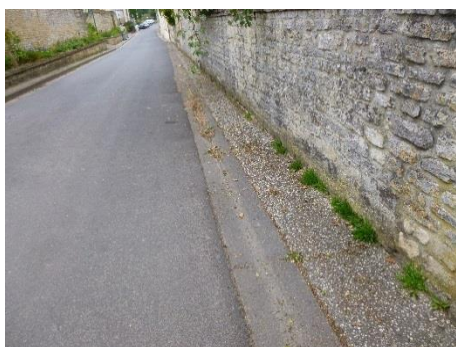
En effet, le fait de retirer fréquemment les dépôts de matière organique et de graines de la voirie, en même temps que la poussière et les débris, permet de réduire la possibilité d'installation de plantes spontanées.

Le balayage – désherbage : **technique alternative curative**

La balayeuse est équipée de brosses désherbeuses.

Les brosses découpent la couche superficielle sur laquelle poussent les plantes indésirables ce qui a pour effet d'arracher ces plantes.

Cf annexe pages : 13 à 15.



Espaces concernés

Lantheuil : lotissements
Pierrepont : rue principale
Tierceville : rue principale

Point technique :

Sur des voiries âgées ou sur des voiries non jointées, vous pouvez procéder à des travaux de rejointoiement qui permettront d'augmenter l'efficacité du balayage tout en limitant le développement d'adventices.

Deux méthodes : pose d'un mortier ou application d'un goudron liquide.

Et si vous devez faire le choix d'une voirie avec bordures classiques, ne faites pas l'économie des joints. Ils permettent d'éviter le développement de plantes adventices au niveau des anfractuosités.

L'idéal étant une bordure coulée pour réduire le nombre de joints.

Exemples de réalisations :



Espaces
concernés

Lantheuil : lotissements



Lorsque cela est possible et pour des prochains aménagements, veillez à minimiser les bordures pour limiter le « salissement » et faciliter le balayage. Autre avantage, cette pratique permet d'améliorer l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite.

Les pieds de mur :

Pratiques actuelles : **désherbage thermique ou végétalisation**

Technique alternative préventive

Une des solutions est de végétaliser volontairement.




Exemples de réalisations :



Espaces concernés
Lantheuil : vieux bourg
Amblie : rues
Tierceville : rues secondaires



Point technique :

- L'espace disponible hors sol devra être pris en compte pour éviter les dérangements (voisins, passage sur le trottoir...). Pour les zones où les largeurs de circulation pourraient ne pas être assez larges, privilégier la technique curative pour des questions de sécurité.
 - Selon la qualité et la quantité de sol disponible pour les racines, les plantes devront être choisies pour leur résistance au manque d'eau. Lorsque l'espace au pied du mur correspond à de la pleine terre, le problème sera minime mais s'il s'agit d'une fosse creusée dans un trottoir, le manque d'eau est comparable à celui que l'on trouve dans une jardinière.
 - Enfin, l'orientation du pied de mur sera prise en compte.
- 

Pour ces trottoirs, un enherbement progressif de la surface est possible, le passage des piétons désherbant la surface.




Point technique :

La technique consiste à semer ou à laisser pousser une ou plusieurs espèces floristiques en remplacement d'un sol en stabilisé ou imperméabilisé. Le gazon peut être implanté directement sur le substrat mais aussi sur un mélange terre-pierre ou dans des dalles alvéolées qui permettront d'obtenir un revêtement plus résistant.

De nouvelles gammes de gazon pour enherber les surfaces pauvres et minérales sont maintenant proposées aux collectivités. Ce sont des mélanges de graminées (principalement à base de fétuque ovine, fétuque rouge traçante ou fétuque ½ traçante) qui exigent peu d'entretien (= gazon à pousse lente) et qui tolèrent le stress comme le piétinement et les conditions difficiles (= sécheresse). Préalablement au semis, un travail très superficiel devra être réalisé pour éviter de détériorer la structure et la portance du sol.

Ces types de gazons sont à installer par des semis précoces au printemps ou à l'automne. Ils peuvent être implantés directement sur des allées gravillonnées et des sols caillouteux. Il est nécessaire, dans un premier temps, d'enlever la partie roulante du gravier. Par la suite, il suffit d'ensemencer, un passage de rouleau n'est même pas nécessaire.



Technique alternative curative

Pour les pieds de murs, vous avez aussi la possibilité d'utiliser un désherbeur thermique ou faire du désherbage manuel par utilisation d'un outil animé par exemple.

Cf annexe pages 16 à 18.



Point technique :

Pour un bon résultat, l'utilisation du désherbage thermique doit démarrer tôt en saison, sur des plantes jeunes. Le passage doit être rapide : il s'agit juste de provoquer un choc thermique, pas de cuire la plante. Il faut réintervenir dès apparition de nouvelles plantes pour ne pas se laisser déborder.

La chaleur déclenche des levées de dormance sur les graines présentes dans le sol. Les premiers passages ont donc tendance à faire émerger davantage d'herbe. Mais à condition de ne pas laisser les plantes monter à graine, les utilisateurs de désherbeur thermique constatent qu'au fil des années, les herbes ont tendance à être de moins en moins nombreuses et de plus en plus affaiblies.



Les surfaces sablées et gravillonnées :

Pratiques actuelles : **désherbage manuel**

Cela concerne les surfaces de jeu de pétanque et certains parkings, notamment à Amblie.

Technique alternative curative

Sur les grandes zones sablées comme les terrains de pétanque, l'utilisation d'un désherbeur mécanique (sabots rotatifs, combinés multifonctions) est tout à fait adaptée. Attention, l'épaisseur de sable doit être suffisante (5 cm au minimum).



Cette technique peut être utilisée sur les espaces suivants :



Espaces concernés

Lantheuil : chemin piétonnier,
terrain de pétanque

Amblie : parkings

Tierceville : terrain d'agrément

Certaines petites surfaces sablées ou gravillonnées se prêteraient tout à fait à l'utilisation d'un désherbeur thermique.

Cf annexe page : 16 à 18.



Point technique :

Les outils de désherbage thermique ont beaucoup évolué ces dernières années devant la demande grandissante. Ils sont devenus plus efficaces : moins consommateurs d'énergie, plus efficaces et plus ergonomiques.

Voici deux exemples :

- désherbeur thermique à air chaud pulsé,
- désherbeur à eau chaude polyvalent.

D'autres **techniques alternatives curatives** d'appoint peuvent être utilisées sur ce type de surfaces telles que :

- le désherbage manuel par binage,
- le désherbage par débroussailleuse.



Pic-Bine ®



Rotofil

Point technique :

Si jamais, vous rencontrez des problèmes de projections et de bris de glace avec l'utilisation du Rotofil, il existe des débroussailleuses à lames réciproques. Ce sont des machines spécialement élaborées pour travailler en toute sécurité le long des bordures, contre les obstacles. Ce matériel ne provoque aucune projection et permet d'intervenir en toute sécurité sur les zones fréquentées par du public.



Les massifs :

Pratique actuelle : **paillage et bâchage**

Technique alternative préventive

Le paillage : la plupart des massifs de la commune sont bâchés et certains sont paillés.

L'utilisation du paillage doit être étendue à l'ensemble des massifs.

De nombreuses matières végétales ou minérales sont disponibles pour pailler les massifs (cf. fiches techniques à la fin de ce document).



Point technique :

- privilégiez la mise en place de paillages biodégradables qui empêchent la levée d'adventices, apportent de la matière organique en se décomposant et réduisent les arrosages,
- veillez à mettre une couche suffisamment épaisse de paillage afin que ce dernier remplisse pleinement son rôle,
- évitez la superposition bâche + paillage qui limite trop les échanges entre l'air et le sol.

Exemples de réalisations :



Les bâches : un certains nombres de massifs sont bâchés or au bout de quelques années les bâches tissées s'abiment et deviennent difficiles à désherber. Il serait préférables de les retirer et des les remplacer par des plantes couvre-sol.

Différents massifs présentent des zones inoccupées, il serait intéressant de les végétaliser pour empêcher la levée d'adventices.

Les couvre-sol : vous pouvez réaménager des talus avec des plantes vivaces tapissantes demandant moins de taille comme du **lierre rampant**, de la **pervenche**, du **bugle rampant**, du **pachysandra** pour vos talus à l'ombre, du **phlox mousse**, de **l'aubriète**, de **l'herbe aux écus** (*Lysimachia nummularia*) ou de la **véronique rampante** (*Parahebe*) pour vos talus au soleil.



Exemples de talus (véronique rampante...

... et pervenche) :



Point technique :

Si vous devez mettre en place des plantes couvre-sol sur des bâches, préférez toujours des bâches biodégradables qui n'ont pas besoin d'être retirées au bout de 4-5 ans.



Une plante couvre-sol est une plante au port étalé, au feuillage dense et qui nécessite un entretien limité. On classe dans cette catégorie des plantes herbacées (géranium vivace, sédum, etc.) et des plantes ligneuses (cotonéaster, lonicera, millepertuis, etc.).

Exemples de réalisations :



Point technique :

Dans vos massifs, continuez à développer la mise en place de plantes vivaces, ceci permet :

- tout d'abord de diminuer la charge de travail dans le temps du fait de la pérennité de la plante, avec un entretien minime (une taille annuelle seulement),
- de lisser la charge de travail sur toute l'année en limitant les arrosages, la fertilisation, ...
- un fleurissement plus long et une occupation des sols toute l'année,
- de diminuer, voire supprimer, les intrants (eau, engrais, ...),
- de diminuer le budget d'achat des plants.

Exemples de massifs de vivaces :



Exemple de plantes couvre-sol :



Parahebe



Geranium macrorrhizum



Erica



Pachysandra



Ceratostigma



Aegopodium

Les pieds d'arbres :

Pratique actuelle : **outil animé**



Techniques alternatives préventives

En ce qui concerne la gestion des pieds d'arbres, il est conseillé de laisser pousser ou de mettre en place une végétalisation.

Exemples d'aménagements possibles des plantes couvre-sol vivaces :



Pour les pieds d'arbres où la mise en place de plantes couvre-sol n'est pas possible, un enherbement de ceux-ci avec, si nécessaire, entretien par un outil animé est pertinent :



Point technique :

On aura donc recours à :

- un gazon qu'on laissera pousser et qui sera entretenu au rotofil ou à l'aide d'une débroussailleuse à lames réciproques si nécessaire (elle permet aussi d'intervenir au pied des arbres sans abimer l'écorce),
- ou une plantation de végétaux couvre-sol,
- ou un paillage minéral ou organique.

Pour des pieds d'arbres présents sur des trottoirs, la mise en place d'un système drainant d'entourage d'arbres est possible :

- avec des granulats de bois agglomérés et un liant dans une matrice cimentaire que l'on peut colorer,
- avec une association de résine et de minéraux calibrés créant un revêtement perméable et circulaire.



Le mobilier urbain :

Pratiques actuelles : **désherbage manuel**

En ce qui concerne les bancs, les tables de pique-nique, les poubelles, réalisez des socles minéraux afin de simplifier l'entretien. Le socle doit être surbaissé et assez large pour que le matériel de tonte puisse passer.



Exemples de réalisations :



Des plantes (couvre-sol) peuvent également être mises en place en pied de clôture ou en pied de grillage. Un aménagement avec une bande de béton est également possible.

Exemples de réalisations :



Déjà réalisés sur certaines zones, mais des plantes couvre-sol peuvent aussi être mises en place au pied de certains mobiliers urbains.

Exemples de réalisations :



La délimitation de pelouse :

Pratiques actuelles : **outil animé**

La mise en place de bordures souples permet de délimiter les espaces de façon rectiligne ou courbe. Souvent en acier galvanisé ou plastique recyclé.

Cette bordure permet de délimiter massifs et allées en maintenant des graviers, paillages organiques ou minéraux, en empêchant l'extension de la pelouse. Vous pourrez tout aussi bien souligner un massif floral, que délimiter une terrasse en pavage ou une allée gravillonnée.



Le rond-point et les bas-côtés de la D12 :

Pratiques actuelles : **Débroussillage**



Pour l'entretien du centre du rond-point, un rejointoiement du monument serait nécessaire.

De plus, il faudrait laisser les couvre-sol s'étendre jusqu'aux bordures pour une facilité d'entretien.

Enfin, en ce qui concerne les haies le long de la route départementale et celles de part et d'autre du rond-point, une diminution de celles-ci en nombre et en volume permettrait de limiter les interventions souvent dangereuses dans cette zone.

Les cimetières :

Pratiques actuelles : **désherbage chimique**

Les cimetières sont des espaces sensibles, car l'impact émotionnel y est très important. Traditionnellement minéralisés en France, leur entretien devient gourmand en temps sans produit phytosanitaire. Il faut garder à l'esprit que la végétalisation des cimetières est liée à la culture et à la tolérance des citoyens vis-à-vis des plantes spontanées.

La commune de Ponts-sur-Seulles possède quatre cimetières aux ambiances très différentes : du cimetière autour de l'église de Lantheuil très minéral au cimetière d'Amblie très vaste et paysager. Cependant chaque cimetière comporte des zones inoccupées. Une réflexion sur la végétalisation de ces zones pourrait aider à supprimer les traitements phytosanitaires, directement par la réduction des surfaces minérales et indirectement parce que, plus il y a de végétation, mieux les herbes « indésirables » sont tolérées.

De plus, l'enherbement déjà existant ou des plantes tapisantes pourraient venir au ras des monuments en substitution de l'espace gravillonné autour de ces derniers.

Un cimetière engazonné et végétalisé propose une ambiance plus sereine, une atmosphère plus calme, propice à la méditation et au recueillement.

Cimetière de Tierceville



Cimetière de Lantheuil



Cimetière d'Amblie

Lors de l'audit des espaces, la difficulté de l'entretien du cimetière d'Amblie a été signalée due à monuments funéraires éparpillés. La végétalisation du cimetière reste pertinente mais quelques étapes antérieures sont à considérer.

Ainsi il serait intéressant de :

1. Recenser l'emplacement de tous les monuments funéraires et des obstacles présents dans les pelouses
2. Retirer des éléments abimés non exploitables
3. Nivelier les zones de tonte pour un passage plus facile
4. Mettre en place de plantes couvre-sol au pied des monuments restant pour une mise en valeur in situ, diminuer les zones de désherbage et faciliter le passage de la tondeuse
5. Mettre en place une tonte différenciée sur une partie des zones de pelouses
6. Végétaliser les autres éléments du cimetière comme les allées



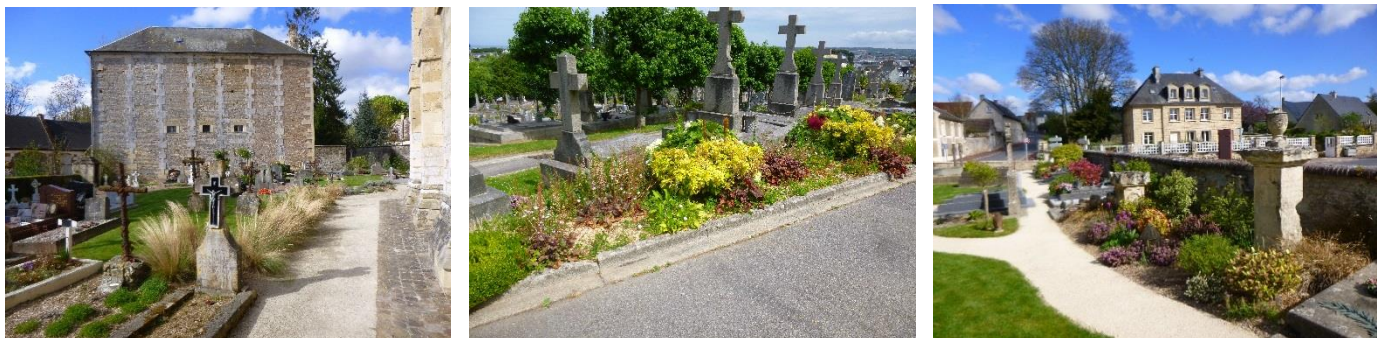
Exemples de réalisation d'engazonnement :



L'engazonnement des cimetières est compatible avec la circulation des personnes à mobilité réduite.
Décret n°2006-1658 du 21 décembre 2006.

Cf point technique sur l'enherbement des surfaces sablées et gravillonnées page 8.

Exemple de réalisation avec des vivaces :

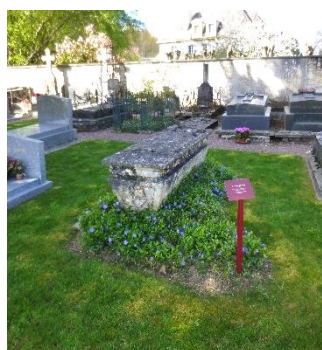


Point technique :

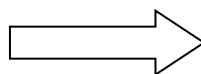
L'entretien des espaces engazonnés dans les cimetières peut se faire en gestion douce. De mars à octobre, il est envisageable dans un premier temps, d'effectuer une tonte tous les 10-15 jours puis si la démarche est bien acceptée par les habitants, possibilité de tondre toutes les 3 semaines.



La végétalisation permet une mise en valeur des pierres funéraires.



Pour les surfaces où le matériel de tonte ne peut pas passer, plantez des couvre-sol à très faible entretien, comme du sedum, du bugle rampant, du *Dichondra repens*, etc. Certaines de ces plantes supportent le piétinement et peuvent être installées dans des allées, comme la verveine nodulaire et l'achillée crithmifolia.



Point technique :

Préférez des plantes de faible hauteur afin de ne pas masquer les tombes.



Toujours dans l'esprit de réduire les surfaces minéralisées, le fleurissement des tombes abandonnées par des plantes vivaces pourrait être mis en place.



Il ne faut pas oublier les lieux liés à la crémation (jardin du Souvenir, conservation des urnes funéraires, etc....) qui peuvent eux-aussi être végétalisés.

Exemple de réalisation :



Jardin du souvenir végétalisé



Colombarium végétalisé



Cavernes végétalisées

Technique alternative curative

Pour un entretien curatif des allées en graviers sur les 4 cimetières, reportez-vous à l'entretien des zones gravillonnées page 9. Des matériels de désherbage mécanique de différentes largeurs existent actuellement : de 55 cm à 1,85 m.

Pour la zone des marches dans le cimetière d'Amblie, un désherbage thermique ou manuel reste possible.

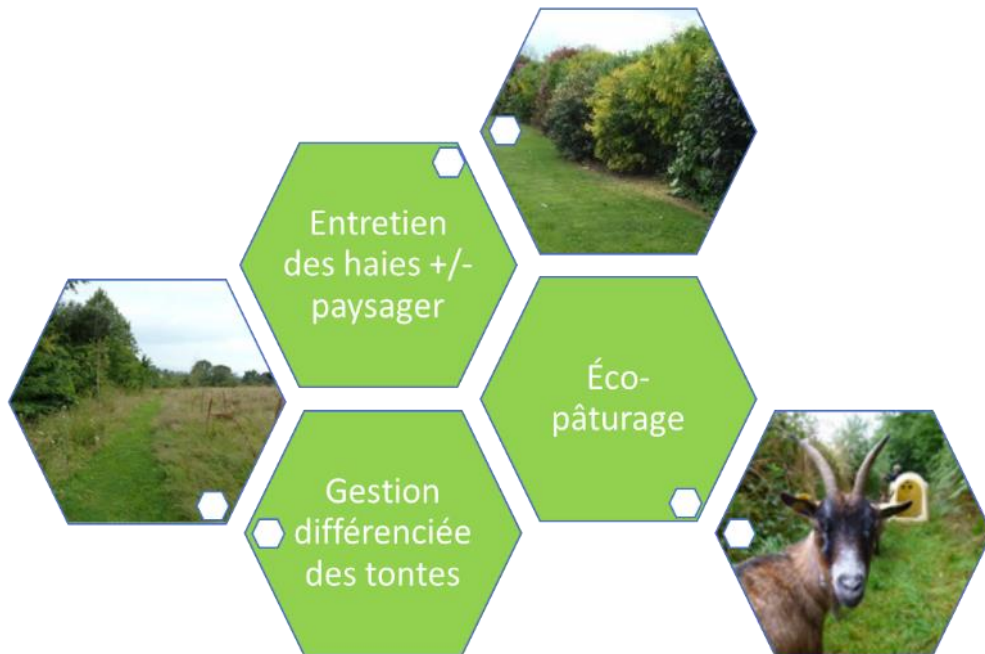


Pensez à inscrire l'entretien des concessions sans utilisation de produit phytosanitaire dans le règlement intérieur du cimetière.

Dans tous les cas, vous devez limiter au maximum le développement des grandes herbes ou autres plantes indésirables car ces plantes peuvent donner une impression « d'abandon » d'entretien.

Réflexion sur la mise en place d'une gestion différenciée

Les techniques alternatives étant plus gourmandes en temps, il est indispensable, parallèlement aux aménagements, de mettre en place une gestion différenciée des espaces en fonction des caractéristiques et usages. Cette gestion permettrait de contenir les charges de travail en fonction des moyens humains et matériels disponibles. Différentes pistes de gestion différenciée s'offrent à vous :



Point technique :

Réfléchir à une différenciation des tontes en fonction du type de lieu, de la fréquentation, des activités : cette différenciation des tontes permet de se dégager du temps, de limiter les coûts d'entretien, de limiter l'impact de l'homme sur l'environnement et de favoriser la biodiversité. Par contre, il faudra exporter les produits de tonte/fauche afin de ne pas enrichir le milieu en azote ce qui aurait pour conséquence le développement de plantes nitrophiles telles que les orties.

Une tonte différenciée pourrait être mise en place autour du chemin piétonnier du lotissement de Lantheuil, dans les zones enherbées du lotissement, sur l'aire de pique-nique d'Amblie.



Veillez à bien garder un linéaire de tonte régulière sur les bords de pelouses pour conserver une image de zone entretenue et éviter la dispersion des graines sur les surfaces minérales.

Exemple de réalisation :



Mettez en place des bulbes (crocus, perce-neiges, fritillaires, narcisses, ...) pour repousser la première tonte.

En effet, la 1^{ère} intervention d'entretien n'a lieu qu'une fois que les bulbes ont défleuri permettant ainsi de se dégager du temps en début de saison.


Cette technique permet aussi de créer un fleurissement notable en fin d'hiver jusqu'à la mi-printemps et durable car les bulbes vont se naturaliser et perdurer plusieurs années sans demander d'arrosage ni de fertilisation.




Communication

Pratiques actuelles : en cours de création

Pour accompagner cette démarche, il est important de communiquer. C'est un élément-clé indispensable à la réussite du changement des pratiques :

 pour afficher l'engagement de votre commune et faire accepter la démarche

 pour sensibiliser les jardiniers amateurs aux risques liés à l'utilisation de pesticides et à la nécessité de respecter la réglementation.

C'est le regard collectif sur votre cadre de vie qui doit évoluer.

Plusieurs formes de communication sont possibles : panneaux à l'entrée du cimetière, panneaux d'information sur les zones en cours de transformation, explications par l'équipe des espaces verts, ateliers avec les habitants, soirée débat, ...

L'acceptation est plus facile si la commune est dans une politique globale de gestion différenciée et de suppression des produits phytosanitaires.

Exemples de communication :



Conclusion

Votre commune de Ponts-sur-Seulles a la capacité de passer au « zéro phyto », c'est-à-dire d'arrêter l'entretien des espaces publics avec des produits phytosanitaires.

Votre stratégie d'entretien peut être optimisée. Pour cela, il est important de ne pas vous laisser déborder :



en anticipant la pousse des herbes, et surtout en ne laissant pas monter à graine les plantes adventices, par des passages rapides et très réguliers,



en étant vigilant lors de la conception des nouveaux aménagements,



en gagnant du temps, en diminuant les surfaces à entretenir,



en communiquant.

Synthèse

	Techniques curatives					Techniques préventives				
	Balayage mécanique Brosse désherbeuse (acier)	Rotofil/ débroussail- leuse à lames réciproques	Désherbeur thermique	Combiné multi- fonction	Désherbage manuel	Paillage	Aménagement			
							Rejointoi- ement	Changement de revêtement	Enherbe- ment	Végétalisation (plantes couvre-sol, vivaces, etc.)
Voirie	+++						++			
Trottoirs et pieds de murs		+	+		+			+	++	+++
Surfaces gravillonnées/ sablées		+	+	+++						
Massif						++				+++
Pied d'arbre					+					+++
Pied de meublier urbain								+++ (socle)		++
D12							+++			++
Cimetière			+	++					+++	+++

Légende

+++ : technique très recommandée

++ : technique recommandée

+ : technique possible

ANNEXES